



MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 04 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS – M. S. LABAT - M.S. GILBERT - Mme L. LESBATS – Mme C. LACOSTE – Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU - M.T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT
Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

Absents : M. C. VIGNEAU

Pouvoir : M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE

Membres en exercice : 19 **Présents :** 18

OBJET : Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement temporaire d'activité au sein du service technique communal.

Vu les dispositions de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique territorial en raison d'un accroissement d'activité dans le service technique de la Commune de LIT ET MIXE,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José RUSONÉ, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **de créer** l'emploi suivant :

- **Un agent technique** en renfort du service technique du 1^{er} avril au 30 juin 2022 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, emploi de catégorie hiérarchique C, rémunéré au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 343.
- **Un agent technique** en renfort du service technique du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, emploi de catégorie hiérarchique C, rémunéré au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 343.

Ce contrat de travail de droit public est conclu conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**, Les agents contractuels recrutés bénéficieront du régime indemnitaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

- **d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la Commune.

- **d'autoriser** M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer le contrat à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de cet emploi.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Le Maire.

Gérard NAPIAS

